



REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES ET DES AFFAIRES GÉNÉRALES

DIRECTION DU PATRIMOINE DE L'ÉTAT

SERVICE DES LOGEMENTS ET BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS (SLBA)

DÉCISION D'OCTROI D'INDEMNITÉ DE LOGEMENT

→ Qu'est-ce qu'une décision d'octroi d'indemnité de logement ?

La décision d'octroi d'indemnité de logement est un avantage lié au logement.

→ Qui sont concernés ?

Les fonctionnaires ayant un statut particulier (exemple : magistrat, etc.) en sont concernés.

→ Quelles en sont les conditions ?

Pour obtenir une décision d'octroi d'indemnité de logement, le dossier doit être complet.

→ Quelle est la durée de traitement du dossier ?

Le dossier sera traité entre dix (10) à quinze (15) jours.

📎 Quelles sont les pièces à fournir ?

Les pièces requises pour avoir une décision d'octroi d'indemnité de logement sont les suivantes :

- ✓ Demande de l'intéressé
- ✓ Décret fixant le taux d'indemnité
- ✓ Décret de nomination
- ✓ Attestation de non logement
- ✓ Fiche de paie
- ✓ Certificat de résidence
- ✓ Déclaration de charge de famille
- ✓ Situation de crédit du Ministère
- ✓ PV d'installation ou attestation de prise de service

Chef de Division Bail et Indemnité



Service des Logements Administratifs Tsaralalana
Porte 06



slba.dpe@dgfag.mg



033 14 210 20